



Droit des parents de futurs divorcés

Par irenoel

Bonjour,

Mon fils est en instance de divorce et habite toujours le domicile conjugal en attendant d'emménager dans un nouveau logement. Ma future ex belle-fille a-t-elle le droit de m'interdire l'accès à ce domicile pour aller rendre visite à mon fils, atteint d'une sclérose en plaques ?

Je vous remercie infiniment de votre réponse,
Cordialement

Par ESP

Bonjour

C'est à votre fils de décider s'il veut vous voir et en cas d'obstruction de votre belle-fille, voyez un avocat.